



## Le Pass'Sport renouvelé pour la saison 2024-2025

Votre enfant, ado ou étudiant boursier souhaite s'inscrire dans notre association sportive, mais l'adhésion est trop chère pour vous. Sachez qu'il est possible de bénéficier du Pass'Sport pour les jeunes de 6 à 30 ans sous certaines conditions. Cette opération vise à favoriser la pratique sportive des jeunes.

### **Le Pass'Sport, qu'est-ce que c'est ?**

Le Pass'Sport est une allocation sportive versée par l'État pour la prise d'une licence auprès d'un club sportif par un jeune **de 6 à 30 ans**. Elle permet de réduire le coût des frais d'inscription que l'on doit payer en s'inscrivant.

### **Quel est son montant ?**

L'aide est de **50 € par enfant**.

### **Exemple :**

Si vous inscrivez vos 2 enfants de 9 et 14 ans dans un club, l'État prendra en charge 2 fois 50 € sur les frais d'inscription, c'est-à-dire 100 €.

### **Qui peut en bénéficier ?**

L'aide concerne notamment :

- Les enfants de 6 à 17 ans dont les familles perçoivent l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;

Elle s'adresse également aux étudiants, jusqu'à 28 ans révolus, qui bénéficient, **au plus tard le 15 octobre 2024**, d'une :

- Bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur ou d'une aide annuelle accordée par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous)

### **Comment en profiter ?**

Aucune démarche n'est nécessaire pour en profiter.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le Pass'Sport se modernise avec un **nouveau site internet** et un **QR code** dédié afin de simplifier les formalités. Les jeunes éligibles reçoivent leur QR code par courriel ou SMS le **30 mai 2024** et le **30 août 2024** pour les **étudiants boursiers**. À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024, les clubs pourront valider le Pass'Sport en scannant simplement le QR code.

Pour utiliser votre Pass'Sport, il suffit de présenter votre QR code ou code alphanumérique à votre club, association sportive ou salle de sport au moment de votre inscription. Il déduira automatiquement 50 € du prix de la licence ou de l'abonnement au moment de l'inscription.

### **À noter**

Votre Pass'Sport vous a été envoyé par e-mail à partir du 30 mai 2024 à l'adresse que vous avez fournie aux caisses vous délivrant des prestations sociales (Caf, Crous ou MSA). Pensez à vérifier les coordonnées que vous leur avez communiquées.